

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/C.2/SR/445
8 août 1957
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE PERMANENT DES PETITIONS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA QUATRE CENT QUARANTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,
le jeudi 23 mai 1957, à 10 h. 50.

SOMMAIRE

- Examen de pétitions concernant le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne : projets de rapports (T/C.2/L.302; T/C.2/L.303, T/C.2/L.304).

PRESENTS

<u>Président</u> :	M. SMOLDEREN	Belgique
<u>Membres</u> :	M. YANG	Chine
	M. de CAMARET	France
	M. SANKEY	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	M. BENDRYCHEV	Union des Républiques socialistes soviétiques

Egalement présents :

M. MOHALLIM	Représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne
M. BARADI	Philippines, Président du Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie

Secrétariat :

M. COTTRELL	Secrétaire du Comité
-------------	----------------------

EXAMEN DE PETITIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DE LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE : PROJETS DE RAPPORTS (T/C.2/L.302, T/C.2/L.303, T/C.2/L.304)

Sur l'invitation du Président, M. Mohallim, Représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne, et M. Baradi, Philippines, Président du Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie, prennent place à la table du Comité.

Document T/C.2/L.302

- I. Pétition de M. Hadj Abdallah Hussein (T/PET.11/670)
- II. Pétition de M. Matan Soleïman Hassan et autres (T/PET.11/671)
- III. Pétition de M. Salah Abdurrahman et autres (T/PET.11/672)
- IV. Pétition du Comité exécutif de l'Union de la Jeunesse du Bénadir (T/PET.11/66)

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, les projets de résolutions I, II, III et IV sont approuvés au cours de votes successifs.

- V. Pétition de M. Ahmed Odassougué Hirabe (T/PET.11/660)

M. de CAMARET (France) demande que la fin du dispositif, à partir des mots "selon laquelle" ..., soit mise aux voix séparément.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, la fin du dispositif est rejetée.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution V, ainsi amendé, est approuvé.

- VI. Pétition de M. Mahmoud Kolan Djama (T/PET.11/674)

- VII. Pétition de M. Ali Mire Mohammed (T/PET.11/675)

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, les projets de résolutions VI et VII sont approuvés au cours de votes successifs.

- VIII. Pétition de M. Scire Aschri (T/PET.11/698)

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution VIII est approuvé.

Le PRESIDENT attire l'attention sur le paragraphe 3, page 2, du document T/C.2/L.302, dont le dernier membre de phrase se lirait maintenant ainsi : "... sur les mesures prises à la suite des résolutions I à VIII".

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le paragraphe 3 du projet de rapport est adopté sous cette forme.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, l'ensemble du projet de rapport (T/C.2/L.302), tel qu'il a été amendé, est adopté.

Document T/C.2/L.303

I. Pétition de M. El Hadj Saïd ben Saad (T/PET.11/509)

Le PRESIDENT, en qualité de représentant de la Belgique, et M. YANG (Chine) demandent que les paragraphes 2 et 3 du dispositif soient mis aux voix séparément.

Par une voix, contre zéro, avec 4 abstentions, le paragraphe 2 est approuvé.

Par 3 voix contre une, avec une abstention, le paragraphe 3 est rejeté.

Par 4 voix contre une, l'ensemble du projet de résolution I, ainsi amendé, est approuvé.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il a voté contre le projet de résolution parce que le Comité n'a pas approuvé le paragraphe 3 du dispositif. Il demande que le texte de ce paragraphe figure dans le rapport du Comité au Conseil, avec le résultat du vote le concernant.

Le PRESIDENT dit que le Secrétariat tiendra compte de cette demande.

II. Pétition du chef Anchour Mahmoud et autres (T/PET.11/581)

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution II est approuvé.

III. Pétition de l'Ougaz Boul Mahmoud (T/PET.11/673)

M. MOHALLIM (Représentant spécial) dit que le paragraphe 4, page 5, du document T/C.2/L.303 ne correspond pas exactement à la position de l'Autorité administrante qui ne veut en aucune façon engager le Gouvernement somali s'agissant de questions qui relèvent exclusivement de ce gouvernement.

M. SANKEY (Royaume-Uni) propose de modifier la phrase de manière à lui donner la forme suivante : "Le représentant de l'Italie a déclaré que l'Autorité administrante serait disposée à signaler l'affaire au Gouvernement somali".

M. MOHALLIM (Représentant spécial) accepte cette formule.

Le PRESIDENT, en qualité de représentant de la Belgique, propose de mettre le dispositif du projet de résolution en harmonie avec cette formule.

Il en est ainsi décidé.

/...

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution III, ainsi amendé, est approuvé.

IV. Pétitions de la section de Galcaïo de la Ligue de la jeunesse somalie (T/PET.11/676) et de M. Hassan Mohammed Ispardjé (T/PET.11/677)

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution IV est approuvé.

V. Pétition des représentants de la tribu Djerré (T/PET.11/678)

M. de CAMARET (France) demande que le paragraphe 3 du dispositif soit mis aux voix séparément.

Par 3 voix contre une, avec une abstention, le paragraphe 3 du dispositif est rejeté.

Répondant au PRESIDENT, M. COTTRELL (Secrétaire du Comité) dit que le texte de la résolution mentionnée au paragraphe 2 sera de nouveau envoyé aux pétitionnaires.

M. YANG (Chine) suggère qu'il serait plus logique d'intervertir l'ordre des paragraphes 1 et 2.

La suggestion du représentant de la Chine est acceptée.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution V, ainsi amendé, est approuvé.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la résolution 1320 (XVI) du Conseil renferme un paragraphe identique au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution V. Il semble que rien n'ait été fait pour améliorer la situation économique de la région. Il demande que le texte du paragraphe 3 du projet de résolution figure dans le rapport du Comité au Conseil, avec le résultat du vote le concernant.

Le PRESIDENT dit que le Secrétariat tiendra compte de cette demande.

VI. Pétitions du Cheïkh Aboukar Cheïkh Ahmed (T/PET.11/682), de M. Ali Nour Aboukar, (T/PEP.11/688) et de MM. Ali Cheïkh Djess, Ghédi Santour Ahmed et autres (T/PET.11/689)

M. BARADI (Philippines), Président du Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie, propose d'apporter certaines modifications de forme au paragraphe 14, page 8, du document T/C.2/L.303.

Les modifications proposées par le Président du Conseil consultatif sont adoptées.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution VI, ainsi amendé, est approuvé.

VII. Pétition de la section d'EIL de la Ligue de la jeunesse somalie (T/PET.11/684)

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que le paragraphe 2 du dispositif soit mis aux voix séparément.

Par 4 voix contre une, le paragraphe 2 est approuvé.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution VII est approuvé.

VIII. Pétition de M. Djama Mohammed Afrah et autres (T/PET.11/685)

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que le paragraphe 2 du dispositif soit mis aux voix séparément.

Par 4 voix contre une, le paragraphe 2 est approuvé.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution VIII est approuvé.

Le PRESIDENT appelle l'attention sur le paragraphe 3, page 2, du projet de rapport (T/C.2/L.303), dont le dernier membre de phrase devrait maintenant se lire : " ... sur les mesures prises à la suite des résolutions I à VIII".

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le paragraphe 3 du projet de rapport est adopté sous cette forme.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de rapport (T/C.2/L.303) sous sa forme amendée, est adopté.

Document T/C.2/L.304

I. Pétition du professeur Yusuf Ahmed Hagi (T/PET.11/690)

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution I est approuvé.

II. Pétition de M. Abucar Haji Mahade et autres (T/PET.11/691 et Add.1)

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), se référant à une déclaration faite par le Représentant spécial à la 445^{ème} séance du Comité, propose d'ajouter les mots suivants à la fin du premier paragraphe du dispositif : " et sur les déclarations du Représentant spécial, d'où il ressort notamment que le terrain en question est occupé par un parc public à l'usage de la population de Mogadiscio, mais que les pétitionnaires peuvent demander d'autres terrains situés dans la ville pour y construire leurs maisons "

L'amendement proposé par le représentant de l'URSS est adopté.

A l'unanimité, le projet de résolution II, ainsi amendé, est approuvé.

/...

Le PRESIDENT dit que, étant donné l'amendement apporté au paragraphe I du dispositif, le Secrétariat ajoutera au résumé qui précède le projet de résolution un paragraphe reproduisant la déclaration du Représentant spécial.

III. Pétition du Secrétaire général de l'Union pour la défense de la Somalie (T/PET.11/692)

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution III est approuvé.

IV. Pétition de Mlles Ischia Marzuk Rabe et Fatima Marsuk Rabe (T/PET.11/693)

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que les mots "avec satisfaction", au paragraphe 2 du projet de résolution, soient mis aux voix séparément, l'esclavage ayant été aboli depuis longtemps par des accords internationaux.

Le PRESIDENT, en qualité de représentant de la Belgique, propose de supprimer les mots "avec satisfaction".

Il en est ainsi décidé.

A l'unanimité, le projet de résolution IV, ainsi amendé, est approuvé.

V. Pétition de M. Osman Mudi et autres (T/PET.11/694)

Le PRESIDENT, en qualité de représentant de la Belgique, M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), et M. YANG (Chine) proposent certains amendements au dispositif du projet de résolution V.

M. COTTRELL (Secrétaire du Comité) dit que, si l'on incorpore au texte les divers amendements qui viennent d'être proposés, la partie du dispositif qui suit les mots "d'où il ressort notamment que..." se lira comme suit : "...tous ceux qui possèdent des droits légitimes sur les terrains devant faire l'objet d'une expropriation et tous les propriétaires dont la maison doit être démolie pour permettre d'exécuter le programme d'urbanisme public à Mogadiscio reçoivent une indemnité raisonnable".

A l'unanimité, le projet de résolution V, ainsi amendé, est approuvé.

Le PRESIDENT dit que le Secrétariat remaniera en conséquence le paragraphe 5 du résumé qui précède le projet de résolution.

VI. Pétition de M. Farah Ahmed Dirie (T/PET.11/695)

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution VI est approuvé.

VII. Pétition du parti communiste somali (T/PET.11/696)

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le dispositif du projet de résolution renvoie seulement aux observations de l'Autorité administrante et non à la déclaration que le Représentant spécial a faite au sujet de la pétition.

Le PRESIDENT dit que s'il n'y a pas d'objection, le dispositif sera considéré comme amendé conformément à l'observation faite par le représentant de l'URSS.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution VII, ainsi amendé, est approuvé.

VIII. Pétition de M. Moustafa Mourshid Albek (T/PET.11/700)

M. YANG (Chine) propose de remplacer les paragraphes 1 et 2 du dispositif par un paragraphe unique dont le texte serait le suivant :

"Appelle l'attention du pétitionnaire sur les observations de l'Autorité administrante et sur la déclaration du Représentant spécial, d'où il ressort notamment que le Gouvernement somali est disposé à examiner avec bienveillance une demande que présenterait le pétitionnaire en vue d'obtenir une nouvelle aide gracieuse, mais que cette assistance ne peut avoir un caractère permanent."

Ce texte correspondrait à celui du paragraphe 7 du résumé.

L'amendement proposé par le représentant de la Chine est adopté.

M. SANKEY (Royaume-Uni) demande que le paragraphe 3 soit mis aux voix séparément.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose de remplacer, dans le paragraphe 3, les mots "de créer" par les mots "de prendre les mesures nécessaires pour créer".

L'amendement proposé par le représentant de l'URSS est adopté.

Par 3 voix contre 2, le paragraphe 3 ainsi amendé, est rejeté.

Par 3 voix contre zéro, avec une abstention, l'ensemble du projet de résolution VIII, ainsi amendé, est approuvé.

Le PRESIDENT appelle l'attention sur le paragraphe 3, page 1, du projet de rapport (T/C.2/L.304), dont le dernier membre de phrase se lirait maintenant comme suit : "...sur les mesures prises à la suite des résolutions I à VIII".

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le paragraphe 3 du projet de rapport est adopté sous cette forme.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, l'ensemble du projet de rapport (T/C.2/L.304), tel qu'il a été amendé, est adopté.

La séance est levée à 12 h. 50.